

Etaient présents :

MM GOURGUECHON, LAURENT, DELOFFRE, AUTIN, GERARD, CHARDON, DUBRUQUE, ELOY, GORSE, LAIGLE, DEFFONTAINES, LEMIEGRE, SCAVAZZA.

Etaient excusés : M DE LIMERVILLE (pouvoir donné à M GOURGUECHON) et Mme COURTIN.

Mme Clarisse LAIGLE est désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- **Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2020,**
- **Délibération vidéosurveillance,**
- **Souscription emprunt achat maison Fortin,**
- **Changement contrat assurance du personnel,**
- **Autorisation passage drone pour bilan thermique,**
- **Demande subvention pour travaux COLAS,**
- **Mise en place RIFSEEP,**
- **Devis réparation tracteur,**
- **Informations et questions diverses.**

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

- **Convention FDE80 pour l'éclairage public,**

1- Approbation compte-rendu du Conseil du 17/12/2020 :

M le Maire fait lecture du compte-rendu.

Le Conseil adopte le compte-rendu, à l'unanimité.

2- Vidéosurveillance :

M le Maire expose au conseil qu'il a rencontré à sa demande, avec MM DELOFFRE et GERARD, M Emmanuel HOT, responsable commercial de la société SYSTEO PROTECTION, au sujet du remplacement du système de vidéosurveillance de la commune. A ce titre il passe la parole à ce dernier, invité pour l'occasion à présenter les données techniques, administratives et financières de ce projet.

La société SYSTEO PROTECTION, 516 rue St-Fuscien à AMIENS, est spécialisée dans l'installation de systèmes de protection à l'attention des professionnels et en particuliers des communes, dans le cadre de la réglementation française.

M HOT expose les données techniques de l'installation telles que définies avec les élus : caméras de vidéosurveillance installées aux entrées et sorties du village (couplées avec des caméras de lecture de plaques), à la salle des fêtes, à l'atelier, aux abords du terrain multisports du terrain de football et de la médiathèque et enfin à la mairie. Les données enregistrées 24H sur 24 sont conservées entre 15 jours et un mois et ne sont accessibles qu'aux personnes dûment autorisées et déclarées en préfecture. Les parties privatives sont floutées par respect de la vie privée.

La consultation des images est obligatoirement consignée dans un journal interne et n'est effectuée

qu'en cas de besoin (excès de vitesse, incivilités, vols par exemple), après un dépôt de plainte et une demande en Mairie. Ce système est particulièrement apprécié par les services de police ou de gendarmerie, et représente avant tout un moyen efficace de protection et de dissuasion.

La proposition de la société consiste en un contrat de location sur 60 mois pour un coût mensuel de 1 974,72 €, et comprend la fourniture et l'installation du matériel (24 caméras, enregistreurs, box 4G, câblages), la programmation, la maintenance, le dépannage pièces et main d'œuvre et le dépôt de la demande d'autorisation en préfecture. Par ailleurs en cas d'évolution technique le matériel peut être changé après 3 ans de contrat.

Les personnes habilitées sont MM GOURGUECHON et DELOFFRE.

Le Conseil approuve le contrat de location aux conditions précitées, par 10 voix pour, 3 voix contre (MM CHARDON, DEFFONTAINES et LEMIEGRE) et une abstention (Mme DUBRUQUE) et nomme MM GOURGUECHON et DELOFFRE comme personnes habilitées.

3- Emprunt maison FORTIN :

M le Maire présente au conseil les deux propositions d'emprunt reçues de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole Brie Picardie pour financer l'acquisition de la maison FORTIN. Pour un prêt de 220 000€, les éléments principaux des propositions sont les suivants :

	Taux d'Intérêt	
	Crédit Agricole	Caisse d'Épargne
Durée 6 ans	0.59%	0.50%
Durée 10 ans	0.74%	0.63%
Durée 15 ans	0.89%	0.82%
Frais de dossier	0.20% du prêt soit 440 €	0.20% du prêt avec maximum de 300 €
<i>ex. Montant d'intérêts sur 15 ans</i>	<i>15 987 €</i>	<i>13 713 €</i>

Le Conseil choisit la proposition de la Caisse d'Épargne sur une durée de 15 ans avec des remboursements trimestriels, à l'unanimité.

4- Assurance du personnel :

M le Maire présente le nouveau contrat d'assurance « Risques statutaires » du personnel renégocié par le centre de gestion de la fonction publique CDG80 auprès de APC-GROUPAMA.

Le Conseil approuve les conditions de ce contrat, à l'unanimité.

5- Passage du drone pour bilan thermique :

M le Maire présente un devis de la société APOLLO pour un bilan énergétique ou thermographique des bâtiments par drone.

Ce devis comprend la déclaration en préfecture et la rédaction d'un rapport écrit (+ cd-rom) dont une carte thermographique aérienne de la commune, permettant de sensibiliser les habitants à la maîtrise de l'énergie et de les renseigner sur le besoin éventuel de réaliser des travaux d'isolation. Son coût est de 2 710 € TTC.

Le Conseil approuve cette proposition, à l'unanimité.

6- Demande subvention à la CCNS :

M le Maire rapporte qu'une subvention pour travaux d'un montant maximum de 12 500 € est disponible auprès de la Communauté de Communes Nièvre Somme. Cette subvention peut être

allouée en contrepartie de travaux d'un montant minimum de 50 000 €. Il apparaît donc opportun de présenter le projet d'achat de la maison Fortin présenté antérieurement au Conseil.

Le Conseil autorise le Maire à présenter le projet d'achat et à solliciter cette subvention, à l'unanimité.

7 – Mise en place RIFSEEP :

M le Maire fait part au conseil de l'obligation de mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Ce régime comporte deux éléments :

- l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) qui constitue l'indemnité principale, versée mensuellement, et tend à valoriser l'exercice des fonctions. Elle remplace toutes les primes existantes qui répondent aux mêmes objectifs

- Le CI (Complément indemnitaire) versé annuellement, en une ou deux fractions, qui permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. M le Maire propose de la verser en deux fois.

Le Conseil approuve la mise en place du RIFSEEP et autorise M le Maire à prendre les arrêtés nominatifs, à l'unanimité.

8 – Devis réparation tracteur :

M le Maire présente au conseil un devis de la société DOCO LOCA MOTOCULTURE d'un montant de 4 169,88 € TTC pour la réparation du tracteur John Deere. Ce véhicule a près de 20 ans, mais des travaux de remise en état de la barre de coupe ont été réalisés l'an dernier par les employés, le gardant ainsi en bon état général. Le remplacement à neuf coûterait 45 000 € et justifie que cette réparation soit effectuée.

Le Conseil valide le devis aux conditions précitées, à l'unanimité.

9 – Convention avec la FDE80 pour l'éclairage public :

M le Maire expose au Conseil la convention avec la FDE80 (Fédération Départementale de l'Énergie de la Somme) afin de moderniser l'éclairage public et obtenir des aides financières pour s'équiper en technologie «Led».

De plus la FDE80 a signé une convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Somme qui apporte 40 % d'aide (avec maximum de 50 000 €) venant se cumuler aux aides de la FDE80 et met en place un dispositif simple qui permet aux collectivités adhérentes de ne pas à avoir à faire l'avance financière sur ces aides.

De fait le coût définitif pour la commune devrait être de 78 559 € décomposé comme suit :

Coût TTC des travaux	210 910 €
Tva récupérée par FDE80	-33 214 €
Coût hors taxes	177 696 €
Montant pris en charge par FDE80	-49 137 €
Subvention 40% Conseil Dép. limitée à	-50 000 €
Coût pour la commune	78 559 €

M le Maire rapporte que par ailleurs ces travaux généreront 7 000 € d'économie/an d'électricité.

Le Conseil autorise M le Maire à signer cette convention, à l'unanimité.

10 – Informations et questions diverses :

M le Maire rappelle que les illuminations de Noël sont équipées de leds et que 10 prises supplémentaires devront être installées pour compléter les espaces sans décoration.

Mme CHARDON pose la question sur le suivi des personnes de plus de 75 ans pour la vaccination. M le Maire précise que l'obligation de la Commune était d'effectuer un recensement des personnes concernées à l'attention de la Préfecture et ces informations ont été transmises dans les délais. A ce titre peu de personnes ont souhaité être transportées ou vaccinées à domicile et M le Maire pense que les employés pourront fournir l'aide nécessaire aux personnes le désirant.

Infos sur les Marais : -

- Mme CHARDON doit contacter en visioconférence une artiste en art plastique susceptible d'intervenir dans l'aménagement
- Mme DUBRUQUE fait part d'un problème de barbelés présents entre 2 poteaux et potentiellement dangereux. Les employés iront les sécuriser par la pose d'une pierre devant.

M le Maire informe :

- Les Ets DACHER proposent un devis de 4 320,26 € TTC pour la fourniture de bois pour la réfection de la passerelle (travaux effectués par les employés). A comparer avec le devis de plus de 20 000 € présenté en décembre à ce titre.
- 3 panneaux d'information ont été réalisés par les employés et vont être installés dans les Marais.
- Après avoir contacté la société TRINOVAL pour la fourniture de nouveaux containers dans les Marais, M le Maire a découvert que la commune payait pour le ramassage de 27 containers de 770 litres alors que 3 seulement sont mis à disposition. Un rendez-vous a été demandé avec les responsables pour régulariser la situation et en particulier le montant de la taxe d'ordures ménagères réclamée en 2021 (11 515 €)
- La réunion pour la gestion des Marais organisée avec plusieurs conseillers et différentes associations ou structures utilisatrices, a été constructive, le dialogue restant ouvert avec l'ensemble des intervenants.
- Les journées SOMME PROPRE auront lieu les 20 et 21 mars prochains
- Une pâtisserie à domicile, Mme FOURDRAIN, s'est installée à son compte 52 Grande Rue et propose des gâteaux individuels et autres. Une information sera donnée dans le prochain bulletin trimestriel.
- M le Maire propose de remettre en place en 2021 les bons d'achat chez les commerces alimentaires de la commune.
- Une réflexion sera engagée sur le contenu des prochains colis de Noël qui pourraient privilégier des produits locaux.
- Dans la perspective de l'ouverture d'un marché dans la commune, M le Maire invite les conseillers à visiter des marchés à Ailly-le-Haut-Clocher, Flesselles ou Villers-Bocage et éventuellement contacter des producteurs exposants sur l'opportunité de venir à Argoeuves.
- M le Maire réfléchit sur les possibilités de prendre un arrêté pour réglementer la circulation des camions, en particulier sur la RD191 dans la traversée de la commune, sans pénaliser les engins agricoles ou les entreprises communales.
- Un courrier a été envoyé à la famille BOUS pour lui transmettre le compromis rédigé par M DE LIMERVILLE, mais nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.
- Un flyer va être distribué pour informer la population de l'obligation qui nous est faite de gérer la stérilisation des chats errants et d'inviter les habitants à faire connaître en mairie l'identité de leurs animaux. Une convention doit être signée avec la Fondation 30 Millions d'Amis et un vétérinaire d'Ailly sur Somme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.